



SYNTHÈSE DE L'ENQUÊTE AUPRÈS DES MAIRES D'ÎLE-DE-FRANCE

La commune et sa relation aux autres collectivités

Les 225 maires, de toute l'Île-de-France, ayant répondu à l'enquête sont unanimes : **la commune doit demeurer l'échelon fondamental de la démocratie et de l'action publique locale**. Ils considèrent, à une très forte majorité (85%), qu'il convient de pérenniser ce principe par l'inclusion dans la Constitution de la clause générale de compétences de la commune.

Pour eux, **la commune est l'échelon de la proximité**, du lien direct avec les administrés, un lien du quotidien incarné par des élus de terrain, un échelon généraliste et accessible, lieu de la "communauté républicaine", qui fait sens pour les citoyens et qui est considéré par ces derniers comme légitime. Un échelon efficace, réactif, qui connaît les besoins et les attentes de la population. Lorsqu'ils parlent de **leur fonction de maire**, les répondants à l'enquête évoquent une élue ou un élu de proximité, à l'écoute et au service de ses administrés, qui s'investit dans le développement de son territoire et le fonctionnement quotidien de sa commune, qui représente et est le lien avec l'État, qui assure le relais entre les citoyens et les institutions, qui facilite,

coordonne, accompagne, impulse, exerce des responsabilités, fait preuve d'adaptabilité... Ils sont d'ailleurs 70%, quelles que soient la taille de leur commune ou leur ancienneté dans la fonction, à considérer que la relation entre eux et leurs administrés est restée stable ou à évolué positivement. Même si 30% d'entre eux estiment qu'elle s'est dégradée.

Une très grande majorité des maires (87%) considère que leur **capacité à mener la politique pour laquelle ils ont été élus s'est affaiblie**. Un point particulièrement souligné lors de la 1^{re} table ronde « La commune, échelon de base de la démocratie : oui, mais à quelles conditions ? ».

Trois motifs principaux sont évoqués : la réduction des moyens et la perte d'autonomie fiscale, la perte de compétences au profit des intercommunalités et un rapport à l'État qui s'est dégradé du fait de normes et contraintes trop lourdes et du manque de dialogue. Un État qui, selon les répondants, « *contrôle plus qu'il ne soutient* » et met les communes devant des injonctions contradictoires.

S'agissant du **partenariat de leur commune avec les autres collectivités** les points de vue des répondants sont significativement corrélés au territoire auquel ils appartiennent. Ils sont largement satisfaits de la relation à la Région et au Département, mais leur point de vue sur l'intercommunalité diffère. Ainsi ce partenariat est jugé satisfaisant ou très satisfaisant par une large majorité (71%) des maires des communes relevant d'intercommunalités de grande couronne, alors qu'il ne recueille qu'une courte majorité de satisfaction pour ce qui est des maires des communes relevant d'un EPT. Le partenariat avec la MGP est considéré comme plutôt satisfaisant pour une moitié des répondants, maires de communes en relevant, mais il est marqué par une forte insatisfaction (91%) de la part des maires de communes hors MGP.

Porter des projets d'ampleur (71%), gérer des équipements et des services de dimension intercommunale (60%), apporter des prestations de services et d'ingénierie (52%): voici **les trois apports de l'intercommunalité, mis en valeur par une majorité de répondants**. Mais, là aussi, les différences sont significatives. Si ces apports sont largement reconnus pour les trois formes d'intercommunalité de grande couronne, les maires relevant de l'EPT sont très minoritaires à les considérer comme réels, tout comme les autres apports potentiels. On note également que les maires relevant d'une communauté de

communes considèrent majoritairement qu'elle est un atout pour l'accès aux services publics, un élément moins reconnu pour les autres EPCI.

S'agissant d'une possible révision des périmètres, les points de vue sont partagés, et ont également fait l'objet de nombreux échanges lors de la première table ronde. Les maires relevant d'un EPT sont largement favorables à cette révision (67%) et il en est de même, dans une moindre mesure (61%), pour les maires relevant d'une communauté d'agglomération ou urbaine. Mais, s'agissant des communautés de communes, les maires se disent majoritairement (56%) opposés à la révision de leur périmètre. L'ensemble des maires s'accorde toutefois sur un point: si révision il y a, **la décision ne peut relever de l'État seul**. Elle doit être le fait des communes ou d'un accord État-collectivités.

Le sujet du transfert des compétences réunit 93% des maires sur l'idée qu'il **doit être réalisé "à la carte", au regard de la diversité des territoires**. Toutefois, parmi les compétences obligatoires déjà transférées aux EPCI, seules certaines sont considérées comme devant retourner aux communes, principalement: de l'aménagement de l'espace, l'habitat, mais aussi la politique de la ville.

Enfin, un quart des maires se dit intéressé par **une potentielle fusion de leur commune** pour créer une commune nouvelle.

Le partenariat avec l'État

Les maires portent un regard plutôt sévère sur la posture des services déconcentrés de l'État. Des services qui sont, selon eux, plus **prescripteurs** (59%) que **facilitateurs** (36%), qui n'apportent pas l'accompagnement attendu (55%), dont les capacités de souplesse sont jugées insuffisantes (80%), et qui ne s'adapte pas aux particularités et contraintes locales (78%).

Les maires répondants estiment, dans leur très grande majorité, que les prochaines étapes majeures et prioritaires de la décentralisation doivent permettre d'aller vers **une plus grande autonomie fiscale et financière** des collectivités. Ce point ayant fait également l'objet d'échanges nourris lors de la seconde table ronde.

Ils appellent à substituer les dotations de type appels à projet – un dispositif qui suscite une très forte insatisfaction – par une **attribution de moyens non fléchés** sur leur destination. À ce sujet, les maires signalent d'importantes **difficultés face aux appels à projet de l'État**, 68% estimant ne pas disposer de l'ingénierie

nécessaire pour y répondre, un pourcentage qui dépasse les 80% pour les petites communes.

En revanche, seuls 19% d'entre eux placent la disparition du contrôle de légalité parmi leurs priorités.

Des besoins spécifiques d'investissement de l'État au regard de la situation particulière de l'Île-de-France

Près des deux tiers des maires (65%) expriment **un regard positif sur l'avenir de l'Île-de-France**, qui s'accompagne d'une **très forte attente d'investissement de la part de l'État** (92%), eu égard à la situation particulière du territoire. Ce besoin est partagé par tous, quels que soient les territoires, et porte principalement sur les enjeux de mobilité, de solidarité, d'habitat et de transition écologique et énergétique.

Les premiers effets de la crise sanitaire se font sentir. Les maires identifient des impacts importants sur les modes de **déplacement** (74%) et sur **l'organisation du travail**, avec des conséquences sur l'immobilier d'entreprise (75%). Ces impacts sont également marqués en termes de **mouvements de population et d'attentes relatives à l'habitat**, les maires notant une recherche accrue de logements individuels ou des logements collectifs avec espace extérieur (59%).

69% des maires répondants font état d'arrivées de nouvelles populations, un phénomène très différencié en fonction des territoires. Il est massi-

vement signalé par les maires des départements de grande couronne et affecte particulièrement les communes de moins de 1000 habitants. Les maires notent des effets sur le marché immobilier en forte augmentation et tension, un renforcement des attentes relatives à l'environnement et au cadre de vie et des crispations potentielles de la population sur les effets de la densification. De façon beaucoup plus rare (17%), les maires signalent des départs de populations, un phénomène qui affecte principalement les communes de 20 000 habitants et plus.

À ces effets les maires ajoutent également des impacts en matière de précarisation et d'isolement de la population

Face à ces phénomènes que la crise sanitaire a renforcés, les maires sont en attente d'un accompagnement de l'État et des autres collectivités, d'un soutien financier et d'une plus grande souplesse... Ils considèrent, de plus, que cela doit susciter une réflexion de fond sur l'aménagement du territoire et sur l'habitat.

Vers une Île-de-France polycentrique ?

Le rapport à la centralité parisienne est corrélé à la localisation des communes : 91% des maires de petite couronne estiment que leur commune en relève, contre 33% des maires de grande

couronne. Mais, une majorité des maires (61%), quels que soient leurs territoires d'origine, considère qu'il est nécessaire de **développer les centralités franciliennes en complément de**

Paris pour parvenir à un meilleur équilibre et un meilleur maillage du territoire. Les futures gares du GPE constitueront un atout pour ces nouvelles centralités pour sept maires sur dix.

Là aussi, l'État est attendu pour appuyer ce développement polycentrique, particulièrement en matière de transports et d'aménagement du territoire.

Quel avenir institutionnel pour l'Île-de-France ?

Près des deux tiers des maires (65%) estiment que **la forme institutionnelle actuelle de l'Île-de-France¹ n'est plus adaptée**; ce pourcentage est même de 88% s'agissant des répondants maires relevant d'un EPT. Une majorité des maires (58%) considère qu'il faut changer cette organisation institutionnelle étant entendu que leur point de vue est très corrélé à la localisation de leur commune. Ainsi, 89% des maires de communes relevant de la MGP estiment qu'il faut en changer, alors que leurs homologues hors MGP sont plus circonspects, même s'ils sont 54% à estimer cette évolution nécessaire. Cette question de l'organisation institutionnelle a été particulièrement débattue lors de la 3^e table ronde, les participants s'interrogeant également sur la méthode à adopter pour la faire évoluer.

S'agissant du devenir des différents échelons, les répondants étaient invités à se prononcer sur trois options : renforcement, suppression ou *statu quo*. Concernant la **Région Île-de-France**, les répondants sont quasi-unanimes à souhaiter le renforcement (64%) ou le *statu quo* (33%).

Les points de vue sont plus diversifiés pour ce qui est de **l'organisation de la petite couronne**. Les maires de petite couronne s'étant exprimés à ce sujet dans l'enquête, demandent majoritairement (57%) la **suppression de la MGP**, 39% souhaitant son renforcement, le *statu quo* étant quasiment exclu. Les maires des autres communes, non incluses dans la MGP, se prononcent

également à ce sujet, pour souhaiter au deux tiers, sa suppression. S'agissant des **EPT**, les maires des communes en relevant se prononcent à 48% pour leur suppression et à 32% pour leur renforcement (20% optant pour le *statu quo*). Pour ce qui est du regard porté sur les **départements de petite couronne** les maires directement concernés sont très partagés, se portant par tiers sur chacune des options : suppression, renforcement ou *statu quo*.

Concernant l'organisation institutionnelle de grande couronne, les maires en relevant n'envisagent que rarement des modifications majeures. Ils sont majoritairement pour le renforcement ou le *statu quo* s'agissant des intercommunalités (79%) et souhaitent de façon quasi unanime (92%) le renforcement ou le *statu quo* pour ce qui est des départements.

Les maires dans leur ensemble, identifient **les enjeux à prendre en compte pour la gouvernance métropolitaine** : elle doit être partagée et cohérente, s'appuyer sur la proximité et les maires et viser la simplification institutionnelle. Elle doit avoir pour priorités, la transition écologique, les transports et l'aménagement, et prendre en compte les enjeux d'équilibre et de mixité fonctionnelle sur l'ensemble du territoire francilien.

¹ Intercommunalités de plus de 50 000 habitants / intercommunalités de plus de 200 000 habitants / EPT / MGP / Départements / Région Île-de-France

Renforcer la différenciation et la décentralisation à la carte ?

La différenciation séduit les maires répondants. Ils sont 81% à la souhaiter, un point de vue qui recueille une large adhésion des maires issus de tous types de territoires, avec quelques nuances. Ils sont demandeurs d'une plus grande liberté pour laisser s'épanouir les initiatives locales tout en n'oubliant pas la cohérence du territoire francilien.

Les maires répondants sont enfin très largement favorables (89%) à **l'expérimentation locale**. Elle permet, selon eux, de bénéficier des retours d'expérience, d'évaluer et de capitaliser afin d'affiner et adapter les méthodes. Une expérimentation qui constitue également une aide à la prise de décision partagée et peut générer une plus grande adhésion à la réforme.